



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV](#)®

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

Corrigé du sujet d'examen - BP Libraire - U10 - Étude de cas - Session 2006

Correction du BREVET PROFESSIONNEL LIBRAIRE

Epreuve EI, U10 : ETUDE DE CAS

Session 2006

Durée : 4h30

Coefficient : 4

Correction par question

Contexte et objectifs

Cette épreuve vise à vérifier la compréhension des conditions de vente et des remises appliquées par les Éditions Gallimard à ses libraires partenaires, ainsi que la capacité à appliquer ces connaissances dans une situation pratique.

Question 1 : Modalités de l'ouverture de compte

Rappel : Définir les conditions nécessaires pour l'ouverture d'un compte à la SODIS.

Démarche :

- Les conditions incluent la fourniture d'une inscription au Registre du Commerce, de références bancaires et commerciales, ainsi qu'un extrait Kbis.
- Une commande minimum doit être passée, payable comptant, dont le montant est évalué selon le potentiel de vente.

Réponse : Les conditions requises pour ouvrir un compte chez SODIS incluent divers documents administratifs et une commande minimum ajustée au potentiel de vente du libraire.

Question 2 : Conditions de commande

Rappel : Énumérer les points essentiels relatifs aux commandes.

Démarche :

- Chaque commande implique l'acceptation des conditions de vente mises à jour chaque année.
- Tous les envois sont facturés en compte ferme.
- Les libraires sont tenus de respecter les dates de mise en vente fixées par l'éditeur.
- Les quantités d'ouvrages sont fournies en fonction des limites de stock.
- Un système d'avoirs pour les retours est également prévu, mais aucun remboursement en espèces n'est offert.

Réponse : Les commandes sont soumises à des conditions strictes, incluant l'acceptation des politiques de l'éditeur et une gestion des stocks précise.

Question 3 : Remises et pénalités

Rappel : Quelles sont les remises disponibles et les pénalités de retard appliquées sur les paiements ?

Démarche :

- La remise de base pour les libraires avec compte ouvert est de 25 %.

- Des remises qualitatives et quantitatives peuvent être appliquées, basées sur le chiffre d'affaires réalisé.
- Les paiements doivent être effectués par traite ou L.C.R. et sont dus dans un délai de 60 jours. Les retards entraînent des pénalités de retard.

Réponse : Les libraires bénéficient d'une remise de base de 25 %, avec possibilité d'augmentations, tandis que des pénalités de retard sont facturées en cas de paiement tardif.

Question 4 : Service des nouveautés

Rappel : Quelles sont les conditions relatives au service des nouveautés ?

Démarche :

- Le service des nouveautés est contractuel entre le libraire et le représentant. Les ouvrages invendus peuvent être retournés entre 1 et 15 mois post-vente.
- Les retours acclamés doivent être en bon état et non étiquetés.
- Gallimard peut étendre ou réduire ce délai de retour avec un préavis.

Réponse : Les livres invendus sont retournables sous certaines conditions de temps et d'état, et les termes peuvent être modifiés par l'éditeur.

Question 5 : Barème de remises

Rappel : Quelles remises sont appliquées sur les différentes catégories de livres ?

Démarche :

- Pour chaque catégorie (Pléiade, Livres d'art, Littérature générale, etc.), un chiffre d'affaires minimum est requis pour accéder aux remises.
- Les critères de remises incluent la qualité de l'assortiment proposé et l'engagement dans les promotions.

Réponse : Le barème de remises varie selon le type de livres et le chiffre d'affaires, récompensant la diversité de l'assortiment et la participation aux programmes de promotion.

Conclusion et conseils méthodologiques

Conseils pratiques :

- Lire attentivement toutes les conditions avant de soumettre des commandes.
- Documenter systématiquement toutes les communications avec SODIS.
- Calculer divers potentiels de vente pour maximiser les remises.
- Tenir un calendrier de paiements pour éviter les pénalités de retard.
- Être informé des modifications des conditions de vente qui peuvent survenir chaque année.

© FormaV EI. Tous droits réservés.

Propriété exclusive de FormaV. Toute reproduction ou diffusion interdite sans autorisation.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.